L'arrivée de M. J. Cousin, professeur à l'Université de Besançon, est saluée avec joie et sympathie par toute l'assemblée. M. Favez l'assure une fois de plus des liens profonds qui unissent les latinistes romands à ceux de France et exprime pour ceux-ci et pour leur pays des vœux fervents. A son tour, M. Cousin dit son plaisir d'être au milieu du Groupe romand. Il parle du travail de M. Marouzeau, des projets qu'il a pour le 20e anniversaire de la Société des Études latines et du ferme espoir de tous en un avenir meilleur.

Au nom de la ville de Montreux, M. le Dr Christin salue les membres du Groupe romand et M. Cousin, à qui il exprime sa sympathie et ses vœux pour la France qui nous a tant donné.

Puis les latinistes gagnent Chillon, où M. O. Schmid, architecte-surveillant, leur fait aimablement visiter le château.

III.

Séance du 29 novembre 1942

A GENÈVE

Président : M. Ch. Favez.

Membres présents. — MM. C.-H. Barbier, J. Béranger, D. van Berchem, J.-P. Borle, A. Brauen, Mlle E. Bréguet, M. J.-H. Breitmeyer, Mlle M. Broyce, MM. A. Burger, F. Byrde, l'abbé E. Cantin, P. Carraz, l'abbé Carrier, Mlles Castella, M. Chevallier, MM. P. Collart, l'abbé Dutoit, Mlle J. Ernst, MM. Ch. Favez, R. Feller, l'abbé J. Gachet, W. Gunning, Mlle J. Hersch, M. M. Jeanneret, Mlle E. Lavanchy, M. G. Méautis, Mlle M.-J. Mercier, MM. R. Monnard, J. Nussbaum, A. Oltramare, A. Perrenoud, le chanoine Pittet, Mme A. Virieux, Mlle A. Weiglé, Sœur A. Th. Yerly.

A ces membres du Groupe romand s'étaient jointes plusieurs autres personnes, parmi lesquelles M. L. Blondel, vice-président de la Commission fédérale des monuments, archéologue cantonal, et M. J. Cousin, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Besançon.

Séance administrative.

M. Ch. Favez, président, ouvre la séance en saluant M. J. Cousin, le seul des Français invités qui ait pu se joindre au Groupe romand. Le procès-verbal de la séance précédente lu et adopté, M. Favez communique plusieurs lettres d'excuses, notamment de MM. M. Niedermann, vice-président, G. de Plinval, P. Wuilleumier et P. Fabre. La mort a

privé le Groupe romand d'un membre éminent, M. G. Ferrero, professeur à l'Université de Genève. M. Favez rappelle la belle personnalité de cet historien, qui savait joindre à un amour ardent pour son pays l'amour de l'humanité. L'Assemblée se lève pour honorer sa mémoire. — En mai dernier, M. J. Marouzeau a demandé si le Groupe romand voulait s'associer à un hommage à Mlle Guillemin. Pressé par le temps, le Comité s'est vu contraint de prendre une décision sans consulter les membres du Groupe : il a répondu par un don et un message dont M. Favez lit le texte. Il transmet aussi les remerciements que Mlle Guillemin lui a adressés. L'Assemblée approuve à l'unanimité le geste du Comité. M. Favez annonce qu'il a fait parvenir à M. J. Marouzeau le rapport demandé sur les dix ans d'activité du Groupe romand. Puis il prie l'Assemblée de s'en remettre au Comité pour choisir le lieu de la prochaine séance.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. P. Carraz, professeur au collège Saint-Louis et au Conservatoire, et nommé il y a quelques mois docteur *honoris causa* de l'Institut pontifical de musique sacrée, fait une communication sur *L'accent latin dans le chant grégorien*. M. P. Carraz aborde en musicien le problème controversé de l'accent et de l'ictus, et surtout de leurs rapports. Après avoir présenté rapidement le chant grégorien à ceux des auditeurs à qui cette forme d'art n'est pas familière, il retrouve dans ce chant, contemporain d'une partie au moins de l'histoire du latin, les caractères essentiels de l'accent : acuité (accompagnée comme de son ombre par une intensité discrète), brièveté (en ce sens que la syllabe accentuée ne porte souvent qu'une note, tandis que les syllabes atones sont fleuries de vocalises), enfin, élan rythmique. Ici une parenthèse est nécessaire pour proposer une théorie qui éclaire la question obscure de l'ictus. Le rythme, selon Platon et l'école de Solesmes, n'est que l'ordonnance du mouvement ; mélodie et vers avancent par petites ondulations, semblables à des pas, et composées elles aussi d'un levé et d'un baissé, d'une arsis et d'une thésis. A l'arsis, il faut accorder normalement la force, la hauteur méthodique, la brièveté ; la thésis s'accommode mieux de la douceur, d'une descente méthodique, de la longueur. Ainsi l'arsis présente les mêmes caractères que l'accent, et la thésis ceux des finales de mots. Celles-ci, au moins dans le mot considéré isolément, coïncideront avec l'ictus, c'est-à-dire avec ce « coup » qui accompagne, du dehors, la thésis. Une conséquence, c'est que l'accent des paroxytons est à l'arsis. Celui des proparoxytons, où de nouveaux ictus tombent en remontant de deux en deux syllabes (ou trois), risque d'être ictique. Une distinction entre rythme élémentaire et rythme composé permet d'ailleurs de ré-

ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE BIBLIOTHÈQUE

soudre l'apparente anomalie d'un accent thétique, qui devient arsique dans le rythme composé. Une seconde conséquence, c'est que l'ictus est indifférent à l'intensité, fort ou doux selon qu'il tombe sur une syllabe accentuée, et même en soi plutôt doux. Nietzsche disait : « Tout ce qui est divin marche avec des pieds légers. »

Une antienne grégorienne comme la communion « Memento uerbi tui » et un hexamètre de Prudence ou même de Virgile s'expliquent par ces dictions. Dans

Appareht rari nantes in gurgite uasto

on peut alors concilier accent et ictus, un accent mélodique et légèrement intensif et un ictus léger.

— Pendant l'exposé défilaient sur l'écran des exemples musicaux que chantaient des membres de la Schola Saint-Grégoire-le-Grand, que dirige M. Carraz.

— M. Favez remercie M. Carraz de cette savante et captivante communication qui combine si heureusement la science de la métrique latine et celle de la musique.

M. A. Burger souligne l'intérêt de cet exposé pour la connaissance de l'accent latin. Dans les langues romanes, l'ictus ne coïncide pas non plus avec l'accent des mots. La métrique y est basée sur le nombre des syllabes (comme en français), et ce nombre crée une sorte de rythme sous-jacent, est comme un moule dans lequel on place des accents toniques. Il demande si l'accent de hauteur n'avait pas plus d'importance que l'accent d'intensité.

M. Carraz croit que l'accent d'intensité doit accompagner sans se distinguer.

M. J.-P. Borle demande quelle conséquence M. Carraz peut tirer de son exposé pour la lecture des vers latins. Selon M. Carraz, l'importance que nous donnons à l'ictus devrait choquer les Latins : l'ictus doit être gardé comme élément de rythme, avec insistance sur l'accent de hauteur et l'accent du mot.

II. — M. A. Oltramare, professeur à l'Université de Genève, donne ensuite lecture du rapport sur le *Concours de latin* (histoire littéraire) dont il proposa naguère les sujets. Deux mémoires ont été présentés, l'un de 208 pages sur les « Lettres de Salluste à César », l'autre de 78 pages sur les « Idées philosophiques de Pline l'Ancien ». Le jury était composé, pour l'ensemble des travaux, de MM. Ch. Favez, Dutoit et du rapporteur ; en outre, pour l'un des mémoires, relatif à l'histoire romaine, le jury a recouru à MM. D. van Berchem et G. Méautis. Dans le rapport que va lire M. Oltramare se trouvent coordonnées les observations de chacun de ces experts. Par quatre voix contre une, un prix est décerné au

travail sur Salluste ; par deux voix contre une, un accessit est accordé au mémoire sur Pline.

« Les idées philosophiques de Pline l'Ancien. » Le sujet proposé offrait de réelles difficultés : le style de Pline ne vaut guère par la clarté, et ses idées ne sont pas rehaussées par leur cohérence. L'auteur a commis l'erreur de vouloir jusqu'au bout faire entrer Pline dans une secte déterminée. Était-il stoïcien ou épicurien? La réponse n'apparaissant pas avec évidence, l'auteur a été tenté de conclure que Pline n'était pas un vrai philosophe. Précisément parce qu'il n'est pas l'adhérent d'une école particulière, Pline est un témoin intéressant des tendances les plus fortes de l'époque flavienne. Mais ses réflexions manifestent une orientation intellectuelle que l'auteur du mémoire a d'ailleurs reconnue comme étant celle d'un positiviste et dont il déclare qu'elle devient un refus de toute généralisation philosophique. Cette conclusion n'est pas acceptable. Les apparentes contradictions de Pline devaient fournir des indications sur certains combats intérieurs entre l'esprit critique du savant et son conformisme traditionaliste. Les observations de l'auteur reposent sur une lecture attentive de Pline, mais il n'a pas conçu et rédigé son mémoire avec assez de soin pour donner une valeur réelle à ses démonstrations. Il n'a pas consulté les travaux d'autrui : son information relative aux auteurs anciens est trop restreinte. La modeste récompense que reçoit l'auteur de cette étude doit être considérée comme un encouragement à reprendre entièrement ce travail, à l'approfondir dans tous les sens et à le récrire avec plus de soin.

« Les lettres de Salluste à César. » Ce mémoire jette une vive lumière sur un des problèmes les plus controversés de la philologie latine : les deux lettres que présente le manuscrit 3864 du Vatican sont-elles authentiques ou non?

L'auteur, après une brève histoire du manuscrit, passe en revue et critique avec perspicacité les témoignages d'auteurs anciens. Puis il étudie le vocabulaire, qu'il compare à celui des principaux ouvrages de Salluste. Avec finesse, il remarque que des discordances partielles sont plutôt des indices d'authenticité, car elles auraient été évitées par un faussaire. Il établit ensuite la statistique des clausules et analyse les qualités générales du style avec tant de finesse et de goût que la thèse de l'authenticité s'impose à l'esprit du lecteur. Puis l'auteur fait une sorte de vérification par l'examen des concordances verbales entre les deux lettres et entre les lettres et les *Bella*. Dans le chapitre suivant, nous trouvons une étude exhaustive sur la composition des épîtres. Enfin, l'auteur vient au contenu historique, philosophique et politique des lettres, et prend position sur le problème des dates. Après la conclusion, qui rassemble en un faisceau d'une solidité impressionnante les preuves énoncées de l'au-

thenticité, l'ouvrage se termine par une bibliographie critique et une bonne traduction des textes étudiés.

M. Oltramare signale quelques imperfections de forme, quelques défauts faciles à corriger, quelques lacunes qu'il conviendrait de combler avant la publication qui s'impose.

Le Groupe romand ne peut, en effet, laisser inédite une thèse de cette valeur. Sa publication sera un service rendu aux études latines et un honneur pour notre Société.

M. Ch. Favez proclame alors les noms des lauréats, auxquels il remet leur récompense : M. Marc Chouet, licencié ès lettres de l'Université de Genève, reçoit le prix de 200 francs pour son travail sur Salluste. A M. l'abbé Édouard Cantin, professeur au collège Saint-Michel à Fribourg, est accordé un accessit de 50 francs.

Au déjeuner qui suivit cette réunion, M. Ch. Favez se félicite du succès des assemblées du Groupe et de l'activité de ses membres. Il assure une fois de plus M. J. Cousin des liens profonds qui unissent les latinistes romands aux latinistes français et il exprime pour ceux-ci et pour leur pays des vœux ardents.

A son tour, M. Cousin dit son émotion et sa joie de se retrouver au milieu de ses collègues suisses, une fois de plus, malgré les difficultés du moment ; il donne des nouvelles des membres français de la Société des Études latines, de l'activité scientifique française, des publications en cours et des travaux projetés ; il exprime, enfin, la ferme conviction que les espoirs de tous en un avenir meilleur ne seront pas déçus.

Enfin, M. Oltramare répond à MM. Favez et Cousin, qui, rappelant les fêtes du bimillénaire de Genève, avaient porté un toast à la ville de Genève ; il remercie les congressistes et leurs interprètes au nom des Génevois.

Puis, sous la conduite éclairée de M. L. Blondel, on visite les fresques et la crypte de l'église Saint-Gervais, la crypte de la Madeleine, qui renferme des restes de l'époque carolingienne, et les caves romanes de la maison Tavel.